

FICHE D'INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE

Information institutionnelle préalable à toute mission ou opération

1. Identité de l'entreprise

Dénomination	ADS Global Invest SASU
Nom commercial	ADSGI — ADS Global Invest
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)
Siège social	17 Rue Cadet, 75009 Paris, France
SIREN / RCS	985 324 680 — RCS Paris
ORIAS	N° 25003827
TVA intracommunautaire	FR29 985 324 680
Site internet	https://www.adsglobalinvest.com/
Contact	contact@adsglobalinvest.com
Téléphone	+33 6 20 20 20 27

2. Positionnement et nature de l'intervention

ADSGI est une société indépendante de conseil spécialisée dans l'audit et la structuration de financements en amont. Elle analyse les besoins, évalue les risques et prépare les dossiers destinés aux établissements financiers et investisseurs, en France et à l'international.

ADSGI n'est ni une banque, ni un prêteur, ni un fonds, ni un garant. Elle ne promet ni l'obtention d'un financement, ni son approbation, ni ses conditions, ni son calendrier, ni le closing. Les décisions appartiennent exclusivement aux contreparties concernées, sous réserve de leurs propres diligences, procédures de conformité et approbations internes.

3. Domaines d'intervention et clientèle

Le financement constitue le métier principal d'ADSGI, appliqué à trois domaines d'intervention : financement des entreprises et des projets ; financement immobilier professionnel et d'actifs ; Trade Finance et financement du commerce international, y compris les opérations sur matières premières.

Clients et opérations concernés

ADSGI s'adresse directement aux entreprises et porteurs de projets, ainsi qu'aux banques, sociétés de financement, courtiers, experts-comptables, notaires, CGP, investisseurs, fonds et autres prescripteurs. Les prestations sont adaptées au financement recherché et à la complexité de chaque dossier.

Les missions sont examinées au cas par cas selon leur objet, leur complexité, les pièces disponibles et la valeur de la prestation. Aucun seuil général de chiffre d'affaires ou de montant de financement n'est une condition d'accès aux services ADSGI.

Prestations : audit, structuration et, sur mandat distinct, recherche de financement

- Audit financier autonome : diagnostic du besoin et des flux, identification des cinq familles de risques ADSGI, analyse des éléments probants et des réserves, conclusions motivées et recommandations.
- Structuration : scénarios et montage financier, capacité de remboursement selon le produit, garanties envisagées, organisation des pièces et constitution d'un dossier bancaire exploitable. Cette mission peut s'achever à la remise du dossier.
- Domaines de financement : entreprises et projets (dette bancaire, privée, alternative, equity, refinancement, Project Finance) ; immobilier professionnel (acquisition, crédit-bail, promotion, refinancement) ; Trade Finance (contrats import-export, LC, SBLC, BG et financement de matières premières).
- Livrables de financement : DIAGNOSTIC — note de comité avec synthèse des cinq risques et réserves ; STRUCTURATION — dossier exécutif détaillant l'analyse et le traitement des cinq risques ; SÉCURISATION — data room documentaire réunissant les preuves, lacunes et conditions de chaque risque. Le Book et le référentiel SSOT assurent la cohérence des données.
- Environnement documentaire : selon la mission et les moyens effectivement mis en place, classement des pièces et, si prévu au contrat, accès sécurisé et individualisé à une Data Room. Aucune fonctionnalité numérique n'est présumée disponible.

Autonomie du client et recherche facultative

L'audit peut être commandé seul. La mission de structuration peut s'achever avec la remise du dossier, utilisable librement auprès des banques et partenaires du client. La recherche de financement n'est réalisée que sur demande et sur mandat distinct, sans exclusivité ni obligation sauf convention particulière.

Le client demeure libre de consulter ses avocats, experts-comptables, notaires, CGP et autres conseils. ADSGI ne remplace pas ces professionnels et ne garantit ni financement, ni investissement, ni closing. Les travaux peuvent être réalisés en français, anglais, espagnol ou arabe selon le dossier et les ressources mobilisées.

4. Méthodologie ADSGI et cadre des cinq risques

01 — Diagnostic	Identification du besoin de financement, des parties, des flux, des contraintes et des pièces disponibles.
02 — Audit des risques	Examen des risques juridique, financier, opérationnel, documentaire et de conformité ; réserves et recommandations motivées.
03 — Structuration	Montages, scénarios, sûretés et conditions ; traitement proportionné des risques et préparation des trois livrables (diagnostic, structuration, sécurisation).
04 — Livraison	Remise au client des livrables convenus, avec hypothèses, réserves et pièces justificatives identifiables.
05 — Recherche facultative	Identification de financeurs et démarches de prospection uniquement sur demande et mandat distinct.
06 — Accompagnement	Suivi des échanges et de l'exécution uniquement dans les limites du mandat ; décision de crédit réservée aux financeurs.

Les cinq risques sont analysés dans chaque dossier de financement : juridique (contrats, pouvoirs, sûretés) ; financier (flux, dette, DSCR ou indicateurs adaptés) ; opérationnel (parties, calendrier, exécution) ; documentaire (pièces, versions, concordance) ; conformité (identification, bénéficiaires effectifs, vigilance et sanctions). La note de comité (diagnostic) en donne la synthèse ; le dossier exécutif (structuration) présente les analyses, mesures et réserves ; la data room documentaire (sécurisation) conserve les justificatifs et les éléments à obtenir. Une absence de preuve est signalée comme telle et non assimilée à une conformité établie.

5. Cadre réglementaire et conformité

ADSGI est enregistrée à l'ORIAS sous le n° 25003827 dans la catégorie COBSP. Les opérations sont traitées dans un cadre de conformité comprenant l'identification des parties, l'analyse des bénéficiaires effectifs, la compréhension de l'objet économique, l'origine des fonds/patrimoine lorsque pertinente, ainsi que les contrôles LCB-FT, sanctions et PPE adaptés au risque.

L'enregistrement réglementaire d'ADSGI ne vaut pas validation, garantie ou approbation d'une opération particulière par l'ORIAS, l'ACPR ou toute autre autorité.

6. Informations et documents demandés au client

- Identité juridique complète, représentants autorisés et bénéficiaires effectifs.
- Description précise de l'opération, montant, devise, calendrier, objectif et structure envisagée.
- Documents juridiques, financiers, bancaires, commerciaux, techniques et/ou immobiliers nécessaires à la qualification.
- Informations relatives aux sûretés, garanties, instruments, contrats, contreparties et sources de remboursement.
- Tout élément susceptible d'affecter matériellement la conformité, la faisabilité ou la bancabilité.

7. Confidentialité et utilisation des informations

Les informations reçues sont utilisées pour l'évaluation et l'exécution de la mission convenue. Selon la documentation contractuelle applicable, ADSGI peut préparer des analyses, résumés et présentations et les communiquer de manière contrôlée aux contreparties nécessaires à l'étude de l'opération. Les obligations détaillées de confidentialité, de divulgation et de non-contournement sont définies dans les accords signés pour chaque mission.

8. Honoraires et conditions économiques

La présente FIP ne fixe pas, à elle seule, les honoraires d'une opération. Les honoraires de conseil, frais éventuels, success fees, exclusivité, protection des honoraires et modalités de paiement sont définis, lorsqu'applicables, dans un mandat, une lettre d'engagement, un accord de success fee ou tout autre document contractuel distinct.

Aucun paiement à un tiers, banque, fournisseur d'instrument ou intermédiaire ne doit être considéré comme approuvé ou garanti par ADSGI en l'absence d'une documentation et d'une validation spécifiques.

9. Responsabilités du client et des contreparties

Le client demeure responsable de l'exactitude, de l'exhaustivité et de l'actualité des informations qu'il fournit. Les banques, fonds, investisseurs et autres contreparties procèdent à leurs propres analyses, valorisations, contrôles KYC/LCB-FT, décisions de crédit et approbations internes. ADSGI peut suspendre ou refuser une opération lorsque les informations sont insuffisantes, incohérentes, non vérifiables ou incompatibles avec son cadre de conformité.

10. Données personnelles et communications

Les données personnelles communiquées à ADSGI sont traitées pour l'identification des parties, la gestion de la relation, la conformité, l'analyse et l'exécution des missions. Les demandes relatives aux données et à la confidentialité peuvent être adressées à contact@adsglobalinvest.com. Les modalités détaillées applicables sont celles publiées ou communiquées par ADSGI au moment de la relation.

11. Réclamations et droit applicable

Toute question ou réclamation relative à la relation avec ADSGI peut être adressée par écrit à ADS Global Invest SASU, 17 Rue Cadet, 75009 Paris, France, ou à contact@adsglobalinvest.com. Les modalités de règlement des différends, la juridiction ou l'arbitrage applicables sont définis dans le contrat ou mandat concerné. La présente FIP ne remplace pas ces stipulations contractuelles.

12. Portée de la présente FIP

La présente fiche fournit une information institutionnelle et précontractuelle générale sur ADSGI et son mode d'intervention. Elle ne constitue ni une offre de financement, ni un mandat, ni une autorisation de représentation, ni un engagement de résultat. Chaque opération fait l'objet d'une qualification et, lorsque nécessaire, d'une documentation contractuelle spécifique.

La présente FIP est remise conjointement à la présentation institutionnelle d'ADSGI, établie dans la même langue (français). Les deux documents sont complémentaires : la FIP précise le cadre de la relation précontractuelle ; la présentation expose les activités, les compétences et les modalités d'intervention de la société.

13. Liens institutionnels

Site internet : https://www.adsglobalinvest.com/

Adresse e-mail professionnelle : contact@adsglobalinvest.com

Carte de visite numérique ADSGI : https://www.adsglobalinvest.com/adsgi-card

Téléphone professionnel : +33 6 20 20 20 27 (appels, SMS et messageries associées au numéro)

Les échanges professionnels, la transmission de documents et le suivi des dossiers sont centralisés par courrier électronique.

14. Accusé de réception

Le Client reconnaît avoir reçu la présente Fiche d'Information Précontractuelle avant la conclusion de tout mandat ou engagement spécifique avec ADSGI.

Client / Société : _____

Nom / Qualité : _____

Date : _____ Signature : _____